#

#  AVANT-PROJET DE RÉSOLUTION 7.XX (StC/DR14)[[1]](#footnote-1)

# HOMMAGE AUX ORGANISATEURS

*Rappelant* l’offre du gouvernement de l’Afrique du Sud d’accueillir la 7ème session de la Réunion des Parties, offre qui avait été acceptée par le Comité permanent en novembre 2017 avec beaucoup de gratitude,

*Consciente* de l’effort, notamment financier, consenti pour l’organisation de l’actuelle session de la Réunion des Parties par le gouvernement de l’Afrique du Sud,

*Appréciant* l’aide financière fournie par les gouvernements de la République fédérale d’Allemagne et de la Suède pour faciliter la participation du plus grand nombre possible d’États de l'aire de répartition,

*Appréciant en outre* l’aide financière fournie par les gouvernements de l’Allemagne, du Danemark, de la France, de l’Italie, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République Tchèque, du Royaume-Uni et de la Suisse, ainsi que par la Commission européenne, pour l’importante préparation de l’actuelle session de la Réunion des Parties,

*La Réunion des Parties :*

1. *Exprime* sa gratitude au gouvernement de l’Afrique du Sud pour les dispositions et l’important investissement financier réalisés pour fournir un lieu de réunion, des facilités et des services d’excellente qualité à la 7ème session de la Réunion des Parties ;

2. *Exprime également* sa gratitude à XX [par ex. nom de province] pour toute l’aide et les services supplémentaires offerts à la Réunion et aux délégués ;

3. *Exprime* sa reconnaissanceau Secrétariat de l’Accord pour la préparation des documents et des dispositions logistiques pour la 7ème session de la Réunion des Parties à l’Accord ;

4. *Exprime également* sa reconnaissance pour toute l’aide des gouvernements [organisations gouvernementales, instituts de recherche et organisations non gouvernementales] susmentionnés, qui ont contribué à la préparation de la 7ème Réunion des Parties, facilitant ainsi la participation de nombreux États de l'aire de répartition et/ou à la préparation logistique significative de l’actuelle session de la Réunion des Parties.

1. La numérotation des avant-projets de résolutions présentées à la MOP7 peut être sujette à changements. [↑](#footnote-ref-1)